

Image not found or type unknown



## Ventes avec primes: nouvelle loi

Par **Ilda**, le **05/08/2010** à **14:39**

Bonjour,

Il paraîtrait que la loi concernant les ventes avec primes a été légèrement modifiée et qu'elle est désormais plus flexible.

Néanmoins, je ne trouve aucun document à ce sujet.

Doit-on toujours respecter le seuil des 7% du prix de vente?

Quel est le changement par rapport à l'ancienne loi?

Merci d'avance!

Ilda.